

Conseil Municipal

REUNION EXTRAORDINAIRE du 16 SEPTEMBRE 2013

Séance à 20H30

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, ALBAGNAC Robert,
REVEILLAC Louis, AUREYRE Marie-Claude, DELMAS Sylvain,
FALGUIERES Alain, Odile LACROIX QUERCY Olivier.

Excusé : VALETTE Jean-François

Date de la convocation : 13 SEPTEMBRE 2013.

1. CREDIT RELAIS AMENAGEMENT DU BOURG (80 000€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution du prêt suivant :

Crédit Relais d'un montant de 80 000 € sur une durée de 24 mois (renouvelable par périodes de 12 mois) servant à financer l'arrivée de recettes programmées, du type subventions ou FCTVA.

Taux variable : EONIA + 3,00% soit $0,068 \% + 3,00 \% = 3,068 \%$ (à ce jour)
Périodicité du paiement des intérêts mensuelle, par la procédure du débit d'office. Pour l'EONIA les intérêts étant prélevés mensuellement, le calcul sera effectué avec la moyenne mensuelle des EONIA du mois concerné (équivalent au T4M du mois).

Mouvement de fonds : mises à disposition par virement en une ou plusieurs fois.

Montant minimum des tranches : 15 000 €

Maximum 3 tranches

Commission d'engagement 0,20 % (minimum 300 €)

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2.FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE CAUSSE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la fusion de la communauté de communes Vallée Causse avec celle de Figeac-Communauté.

3.PARTICIPATION COMMUNALE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le conseil municipal, après délibération, décide conformément à la circulaire n° RDFB1220789C du Ministère de l'Intérieur d'accorder une participation à Madame Cécile LEGRESY, employée municipale, pour son contrat de protection sociale complémentaire qu'elle a souscrit auprès de VIA SANTE, organisme « labellisé ». Le montant de cette participation communale mensuelle sera de 18,30 € brut soit 15 € net, versée directement à l'agent, par le

biais de sa fiche de paie.

QUESTIONS DIVERSES

Termites : Le conseil municipal autorise Mr BLACKBOROW, Mme JACQUES et Mr LABANHIE a faire replacer leurs pièges pour les termites sur la voie communale.

Cimetière : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire élaguer le cèdre du cimetière. L'entreprise de Monsieur LATTA sera contactée

Géomètres : Le chemin de Fayssettes, ainsi que l'entrée de la maison de Monsieur AZCARATE devront être cadastrés. L'entreprise de géomètres LANDES a été contactée.

Bibliothèque Les heures de permanence assurées par Monsieur Robert ALBAGNAC auront lieu tous les jeudis de 16h à 18 heures.

Séance levée à 21h45.

Serge VALETTE

Marielle COLOMB

Robert ALBAGNAC

Louis REVEILLAC

Marie-Claude AUREYRE

Sylvain DELMAS

Alain FALGUIERES

Odile LACROIX

Olivier QUERCY